



LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS JEUNESSE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2022

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- L'ÉQUIPE SALARIÉE & FREELANCE

2 - LA REPRÉSENTATION DES AUTEUR·RICES ET PARTENARIATS

- REPRÉSENTATION
- LES PARTENARIATS

3 - ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET ASSISTANCE

- L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENT·ES
- LES MASTERCLASS JURIDIQUES
- LES ATELIERS D'AUTO-DÉFENSE

4 – COMMUNICATION

- LE SITE INTERNET DE LA CHARTE
- RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION
- LA CAMPAGNE MES DROITS DE TRAVERS
- LE SALON DU LIVRE DE MONTREUIL 2022

5 – LES PROJETS DE LA CHARTE

- L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU VOYAGE À BOLOGNE
- ÉMERGENCES
- LE VOYAGE À BOLOGNE
- LES RETOMBÉES DU VOYAGE À BOLOGNE
- LES TUTOS
- DANS LES PETITS PAPIERS DE
- LE LIVRET SUR L'ÉCOLOGIE DU LIVRE

INTRODUCTION

L'année 2022, riche d'une forte activité, marque le retour à la normale et c'est avec soulagement que tous les projets ont repris.

Sans faillir, les 16 administrateur·rices, dont les 5 coprésident·es et l'équipe salariée se sont mobilisés pour conseiller et assister plus de 1400 adhérents et adhérentes en les soutenant, en les informant et en renforçant la communication nécessaire à leur quotidien professionnel. Interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des autres acteurs de la chaîne du livre, la Charte a pu rencontrer ses différents partenaires lors d'un séminaire qui s'est tenu en octobre et a pu ainsi constater que ceux-ci étaient attentifs aux enjeux financiers énoncés et prendre en compte l'engagement chronophage des bénévoles.

Un projet tel que « Partir en livre », dont le suivi a été assuré par Emmanuelle Leroyer, a permis de cultiver le lien entre le milieu éducatif populaire et le milieu culturel.

Les grands axes et objectifs que la Charte a développés en cette année 2022 ont été les suivants :

Poursuivre et renforcer l'accompagnement juridique, fiscal et administratif des auteur·rices, grâce à la juriste Nathalie Chambaz, recrutée en septembre 2021. L'équipe formée avec Isabelle Dubois, en charge des relations avec les adhérent·es, accueille et renseigne les adhérent·es, anime les masterclass afin de rendre chaque artiste-auteur·rice autonome dans la gestion de ses contrats ;

Cultiver notre présence au sein des institutions et des organisations, afin de rester un acteur incontournable du monde du livre, qui agit pour le rayonnement de la littérature jeunesse ;

Consolider et poursuivre le travail avec nos partenaires de la chaîne du livre. Être entendu et écouter en retour, lors d'un séminaire-rencontre jamais réalisé jusqu'à maintenant.

Renforcer l'information à destination des adhérent·es et contribuer à leur professionnalisation en réfléchissant au changement de statut et à l'ouverture des adhésions pour les autoédités ;

Développer l'action culturelle au travers de projets permettant la découverte de talents, tels que l'exposition « Voyage à Bologne » ou l'intensification de « Partir en livre » avec 55 résidences désormais coordonnées contre 15 l'année dernière, dont le suivi a été assuré par

Emmanuelle Leroyer, ainsi que le projet « Dans les papiers de... », mettant en lumière des artistes confirmés ;

Accompagner la compréhension du fonctionnement de la Sécurité sociale des artistes auteur·rices, au travers d'une brochure, attendue et véritablement utile « Mes droits de travers - Droits sociaux des artistes-auteurs et autrices : identifier, réclamer, bénéficier ».

C'était une année pleine et nous sommes heureux de l'avoir passée ensemble.

1 - VIE DE L'ASSOCIATION

A – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale du 6 juin 2022, 6 postes étaient à pourvoir au sein du conseil d'administration et 7 chartistes étaient candidates et candidats.

Sur 827 chartistes électeurs et électrices, 397 ont voté par Internet, soit une participation de 48 %.

Trois administrateur·rices ont vu leur mandat renouvelé pour 3 ans :

Marc Lizano : 333 voix

Floriane Ricard : 335 voix

Laura Sikorski : 336 voix

Les 3 candidat·es élu·es, pour une durée de trois ans, sont :

Corinne Royer (dite Calouan) : 282 voix

Roseline Pendule : 295 voix

Aude Vivet (dite Aodez S. Bora) : 276 voix

Durant l'année 2022, Floriane Ricard a démissionné.

Le principe de la gouvernance partagée a été reconduit avec Hélène Vignal, Béatrice Egémar, Lucie Le Moine, Marc Daniau et Aurélie Gerlach. Cette dernière a laissé sa place durant l'année à Roseline Pendule.

B – L'ÉQUIPE SALARIÉE

En 2022, l'équipe salariée de la Charte était de 3 personnes. Les 2 free-lance, Nathalie Chambaz, juriste, et Emmanuelle Leroyer, chargée de projets, ont renouvelé leurs missions avec la Charte.

C- L'OUVERTURE DES CRITÈRES D'ADHÉSION

Le conseil d'administration de la Charte a engagé une réflexion sur les critères d'adhésion. Une commission s'est régulièrement réunie entre octobre 2021 et mai 2022 afin de réfléchir à l'évolution des critères d'adhésion et a proposé des changements qui ont été soumis au vote des membres de la Charte.

La publication du décret du 28 août 2020, sur la nature des revenus des artistes-auteurs et autrices, a fait entrer les autoédité-es dans le champ du régime social des artistes-auteur-rices. Cela signifie que les revenus artistiques des autoédité-es sont à déclarer à l'Urssaf artistes-auteurs depuis le 1^{er} janvier 2021.

Derrière une modification technique se cachait, selon la commission, une évolution politique. En cohérence avec le code de la propriété intellectuelle, les membres du conseil d'administration ont reconnu que c'était l'acte de création qui faisait l'auteur, l'autrice, et non le diffuseur.

Les membres du conseil d'administration souhaitaient tenir compte de cette évolution et permettre aux auteurs et autrices autoédité-es et aux auteurs et autrices édité-es à compte d'auteur d'adhérer à la Charte. À partir du moment où les problématiques rencontrées par ces auteurs et autrices sont liées à celles que connaissent tous les artistes dépendants du régime social des artistes-auteurs, la Charte peut être leur interlocutrice et les aider à se professionnaliser.

Les administrateurs et administratrices ont proposé que les critères d'adhésion de votre association soient en cohérence avec le décret publié, mais aussi avec l'évolution des pratiques éditoriales, de plus en plus hybrides.

Une assemblée générale extraordinaire s'est donc tenue le 27 juin en mode virtuel. Les chartistes étaient amené-es à voter la modification des statuts modifiant les critères d'adhésion dans les statuts.

Un vote unique via Internet a été réalisé, du 21 au 28 juin 2022.

Sur 872 électeurs inscrits et électrices inscrites (chartistes à jour de leur cotisation), 377 votes ont été exprimés, soit un taux de participation de 43 %.

Le « oui » l'a emporté à 76 % sur le « non » (24 %).

Résultats des votes :

Oui : 253

Non : 79

Ne se prononce pas : 46

La modification des critères d'adhésion a donc été actée.

2 - REPRÉSENTATION DES AUTEUR·RICES ET PARTENARIATS

A – REPRÉSENTATION

Le rôle premier de la Charte est de veiller à la défense des droits et du statut des auteur·rices et illustrateur·ices jeunesse. Elle les représente auprès des pouvoirs publics pour s'exprimer en leur nom au moment notamment de l'élaboration des réformes et de leur mise en œuvre.

Ainsi, la Charte représente ses adhérent·es et siège dans les organismes où il est important de faire entendre leur voix :

- à l'Afdas (Assurance formation des activités du spectacle) : l'association siège au Conseil de gestion, ainsi que dans les commissions professionnelles des arts graphiques et de l'écrit où elle développe des actions de formation.

Dans la commission « écrits et arts dramatiques », le siège Charte est un siège de Vice-présidence.

- à la **Commission des publications jeunesse au sein du ministère de la Justice**, qui est la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et l'adolescence, en application de la loi de 1949.

- à la commission Sirinelli pour les **négociations interprofessionnelles** : la Charte a participé activement aux concertations interprofessionnelles organisées à la demande du ministère de la Culture en 2021 et s'en est retirée au début de l'année 2022. L'éternel report des discussions sur la rémunération et les avancées, bien maigres obtenues après 8 mois de négociation, ont eu raison de l'investissement des administratrices bénévoles engagées sur la question. Par cet acte, le conseil d'administration a souhaité protester contre la non-prise en compte du déséquilibre dans les relations contractuelles entre auteurs et éditeurs.

- au ministère de la Culture pour des réunions dédiées au suivi des mesures à destination des artistes-auteurs :

- gestion du prélèvement des cotisations sociales par l'Urssaf artistes-auteurs,
- problèmes déclaratifs,
- réorganisation des organismes Agessa/Mda et création de l'organisme la Sécurité sociale des artistes-auteurs,

- rédaction de la nouvelle nomenclature découlant du décret du 28 août 2020, précisant la nature des activités des artistes-auteur·rices, c'est-à-dire ce qui relève de l'activité principale et ce qui relève de l'activité accessoire. Cette nomenclature est désormais intégrée dans les modules déclaratifs des artistes-auteurs et autrices et des diffuseurs, sur le portail de l'Urssaf Limousin,
- création d'un portail artistes-auteurs (en cours).

Ces réunions requièrent une mobilisation importante de nos administrateur·rices bénévoles et de nos salariées. En effet, le travail fourni par les bénévoles, afin de répondre à l'ensemble de ces sollicitations, équivaut aujourd'hui à un temps plein. En outre, le temps consacré par les salariées aux réunions pèse lourdement sur les finances de notre structure. Subventionnée pour la réalisation de projets, la Charte ne peut donc compter que les cotisations de ses membres pour financer cette part importante de son activité. A noter qu'une demande de financement de la part fonctionnement de l'association a été déposée auprès du ministère de la Culture et que celle-ci a été refusée.

B - LES PARTENARIATS

LES STRUCTURES PARTENAIRES

Toujours dans l'idée de défendre le métier des auteur·rices jeunesse, nous développons des partenariats avec :

- **La Fédération des salons et fêtes du livre jeunesse** : depuis 2016, la Charte s'est associée à la Fédération, pour réaliser une série de films pédagogiques, à destination des auteur·rices et des organisateur·rices de manifestations littéraires, les tutos.

- **Les Petits champions de la lecture** : la Charte est partenaire depuis 2015 de cette opération nationale, qui est un jeu concours de lecture à voix haute pour les élèves de CM2. Pour cela, nous mettons en place la participation de 12 auteur·rices jeunesse dans les jurys régionaux.

- **L'Adagp** (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) et la Charte sont partenaires pour la mise en œuvre et la coordination de la Révélation jeunesse, un prix qui valorise le travail de créateur·rices émergent·es. Parmi les candidatures reçues, le comité de présélection a retenu en juin, 12 ouvrages.

En septembre, un jury composé d'illustrateur·rices et de professionnel·les du livre jeunesse (Christian Jaccard, artiste, et Joan Punyet Miró, succession Miró, Charline Colette, Révélation 2020, Gaëtan Dorémus, auteur illustrateur, Marine Landrot, journaliste et critique littéraire, Saehan Parc, Révélation 2021, et Anne Poidevin, chargée de mission vie littéraire à la Région Grand Est) a désigné la Révélation livre jeunesse 2022 : Marion Kadi pour *Les reflets d'Hariett* aux éditions L'Agrume. La lauréate a reçu une dotation de 5 000 euros et un portrait filmé et diffusé par Arte. Une présentation de son travail sera bientôt organisée sur les cimaises de l'Adagp.

- **Le CPLJ** (Centre de promotion du livre jeunesse – Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil), dont la Charte est membre du conseil d'administration. La Charte mène chaque année des temps de formations à l'École du livre de jeunesse :
comprendre le marché de l'édition jeunesse pour présenter son book ;
décrocher et négocier un contrat d'édition.

- **Le Centre national du Livre**. La Charte a été sollicitée par le CNL pour la reconduction du projet des résidences apprenantes dans le cadre de l'action nationale « Partir en livre ». Pour rappel, il s'agissait de proposer des résidences d'auteur·rices et d'illustrateur·rices jeunesse dans des colonies de vacances durant les vacances scolaires de printemps et d'été 2022. Mises en place en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Unat, 55 résidences ont été déployées dans des colonies labellisées « Colonies apprenantes » par le ministère de l'Éducation nationale. La Charte a donc été partenaire du CNL pour mener à bien l'intensification massive du dispositif, passant de 13 résidences en 2021 à 55 en 2022.

L'association a également rejoint des commissions initiées par le CNL en vue de la rédaction de la Charte des Valeurs. Diversité, égalité et écologie sont les sujets qui ont été abordés entre septembre 2021 et mars 2022 pour construire collectivement cette Charte qui conditionnera désormais l'attribution des bourses CNL.

Le Pass Culture : en janvier 2022, la part collective du Pass Culture a été mise en place, destinée aux jeunes de la 4^e à la terminale. Une plateforme dédiée a été créée (le site "Pass Culture"), accessible à tous les intervenants culturels, dont nous artistes auteurs. Parallèlement à cette entrée, les artistes-auteur·rices peuvent s'adresser au CNL pour créer en leur nom leurs offres d'intervention.

La Charte a très vite été saisie de nombreux problèmes concernant ce dispositif : pour être inscrit sur le portail, des documents peu adaptés à nos professions sont exigés, les délais pour y être acceptés sont incroyablement longs (de l'ordre de plusieurs mois), certains chartistes reçoivent des refus d'inscription non argumentés. L'opacité du système et l'absence d'interlocuteur inquiètent et découragent beaucoup d'artistes-auteur·rices.

En concertation avec le CAAP, la Ligue et le Trait, nous avons interpellé les pouvoirs publics à ce propos.

- **L'Alliance pour la lecture** : l'Alliance pour la lecture est un collectif composé de 70 associations, organismes, fédérations qui se sont mobilisées et coordonnées pour candidater et obtenir, ensemble, le label Grande cause nationale attribué par le Premier ministre. La Charte fait partie des membres fondateurs et représente l'une des associations d'auteurs du regroupement. De cette fédération est née en 2022 une association à laquelle la Charte participe activement puisqu'elle a intégré son conseil d'administration. Une journée de Rencontres nationales pour le développement de la lecture a été organisée par l'association le 30 septembre à Strasbourg. La Charte a participé à la Ruche de l'Alliance, un espace regroupant les organisations destinées à donner des renseignements.

- **Le ministère des Solidarités** : nouveau partenaire en 2022, le ministère des Solidarités a aidé la Charte à consolider son offre d'atelier d'autodéfense verbale, mentale et émotionnelle réservée aux chartistes et à lancer une étude permettant d'observer et d'analyser les inégalités à l'œuvre entre nos membres.

LA REUNION PARTENAIRES

La Charte a convié ses partenaires, en octobre, à une demi-journée dans les locaux de l'Adagp afin de débattre et de faire connaître la réalité du métier d'auteur et d'autrice. Chacun d'entre eux était invité à questionner sa place dans l'histoire de la Charte et son implication qu'elle soit financière, politique ou encore relai territorial. Autour de témoignages d'administrateurs et d'administratrices, nous avons proposé des tables rondes pour que les partenaires puissent faire un point sur leur relation avec la Charte et réfléchir à des évolutions.

3 - ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET ASSISTANCE AUX AUTEUR·RICES

Le montant total des cotisations en 2022 est de 51 874 € (soit -616 € par rapport à 2021).

Les cotisations sont très importantes pour l'association car elles nous permettent de faire fonctionner en partie l'association et de soutenir les auteurs et autrices jeunesse par nos actions en toute indépendance.

A – L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENT·ES

Les adhérent·es de la Charte ont un besoin d'accompagnement spécifique, qu'il s'agisse de leurs droits sociaux ou de leur régime fiscal. La Charte réalise ainsi un accompagnement administratif à la fois global et très personnalisé des auteur·rices et illustrateur·rices jeunesse.

En 2022 comme en 2021, l'un des principaux sujets traités fut les dysfonctionnements rencontrés avec l'Urssaf : problèmes liés au site Internet défaillant, à la non-lisibilité des échéanciers, aux bugs de la déclaration annuelle de revenus artistiques.

Une partie du soutien a aussi été apporté sur le plan de l'accès aux droits sociaux : faire remonter les cas de dysfonctionnement des Caisses primaires d'assurance maladie, l'impossibilité pour les auteurs et autrices de toucher les indemnités journalières dues, etc. L'aide a consisté à servir de courroie de transmission entre nos adhérents et adhérentes et la Sécurité sociale des artistes auteurs qui, elle-même, relayait nos demandes aux organismes sociaux concernés.

La Charte a donc poursuivi en 2022 cette mission de soutien et d'information aux auteur·rices et illustrateur·rices jeunesse, tout en accentuant celle de transmission de cas de chartistes en difficulté aux organismes sociaux et fiscaux.

La maltraitance administrative des auteurs et autrices était au cœur des préoccupations de la Charte en 2022.

En novembre 2022, Isabelle Dubois a été invitée à présenter le régime social et fiscal des artistes-auteurs et autrices au Festival du livre jeunesse de Rouen. En partenariat avec Normandie Livre et lecture, elle a formé une vingtaine d'auteurs et autrices.

L'accompagnement individuel s'est donc renforcé quant au statut social et fiscal, mais aussi sur le plan juridique.

En 2022, la juriste Nathalie Chambaz a pris en main les demandes des chartistes et animé les 4 sessions de masterclass juridiques. Ses missions sont centrées sur la relecture des contrats d'édition, le soutien à la négociation, la gestion des litiges et du précontentieux. L'orientation pédagogique de la Charte, son souhait de former des auteurs et autrices en capacité de se prendre en main et de pouvoir faire face aux éditeurs, s'est donc confirmée.

Par ailleurs, Nathalie Chambaz a également formé des étudiants et étudiantes, des auteurs et autrices à l'automne 2022.

Ainsi le processus proposé au CPLJ par la Charte depuis plusieurs années, a été étendu en 2022. Nathalie Chambaz a pu proposer un module de formation pour le master de création littéraire de l'université Paris 8, ainsi qu'une première intervention en région, pour L'AR2L des Hauts-de-France (Agence régionale du livre des Hauts-de-France), à Compiègne. Il semble que l'agence AR2L soit intéressée par un partenariat plus régulier qui consisterait à les assister quant aux questions juridiques de leurs membres.

Il serait intéressant d'élargir encore ces partenariats pour le rayonnement de La Charte.

En parallèle de notre rôle auprès des adhérents et adhérentes, nous avons aussi répondu aux demandes des diffuseurs et de tous ceux et de toutes celles qui invitent et rémunèrent des auteurs et autrices.

Organisation de l'invitation d'un·e auteur·rice, convention, facture, déclaration Urssaf, défraiement, autant de questions qui nous ont été posées.

Force est de constater que la parole et l'avis de la Charte comptent pour les diffuseurs, les salons du livre, les écoles et autres structures soucieuses de remplir leurs obligations sociales en toute légalité.

Pour poursuivre sa mission pédagogique, la Charte a continué à diffuser ses brochures, mais en a aussi réalisé une nouvelle. Intitulée "Mes droits de travers", cette brochure aborde l'accès aux droits sociaux et le régime social des artistes-auteurs et autrices. Nous y reviendrons plus tard.

B – LES MASTERCLASS JURIDIQUES

Depuis 2018, la Charte essaie de pallier le manque de connaissances juridiques de ses membres en leur proposant des masterclass juridiques, 4 fois par an.

Il nous revient d'essayer de combler ce manque d'encadrement et d'aider les auteurs et autrices à se professionnaliser.

Les écoles d'art n'abordant que trop peu les questions juridiques, sociales et fiscales, les auteur·rices et illustrateur·rices débutent leur carrière sans maîtriser les aspects administratifs de leur métier.

Grâce au soutien de la Sofia et de la Saif, le programme des masterclass s'est poursuivi en 2022. 4 sessions de 2 jours de masterclass juridiques ont été mises en place : 2 sessions ont eu lieu en présentiel dans les locaux de la Charte à Paris (avec une prise en charge financière du transport et de l'hébergement pour les membres vivant hors de l'Île-de-France) et 2 sessions virtuelles sur la plateforme Zoom.

Entre 7 et 12 personnes étaient présentes à chaque session, soit au total une cinquantaine d'adhérent·es formé·es.

La juriste de la Charte, Nathalie Chambaz, a animé les deux journées qui composent une session, en articulant son intervention autour de la propriété intellectuelle, des grandes notions du droit d'auteur et de la compréhension du contrat d'édition.

Les juristes de la Sofia et de la Saif viennent présenter leur structure et la gestion collective des droits d'auteur. Pour terminer, sont abordés le régime social des artistes-auteurs, les redditions de comptes et les aspects de la négociation entre un·e auteur·rice et un·e éditeur·rice, tant sur le plan juridique que psychologique. Un·e auteur·rice confirmé·e vient partager son expérience du métier et de la négociation, pour clore la session. L'approche de ces journées est la pédagogie et l'échange. La parole et le dialogue sont privilégiés et permettent de passer de la théorie à la pratique en toute bienveillance.

Par ces actions de formation, il s'agit pour la Charte d'aider les auteur·rices jeunesse à acquérir les compétences générales et spécifiques qui leur permettent ou leur permettront de maîtriser les tenants et les aboutissants de leur métier.

C – LES ATELIERS D'AUTO-DÉFENSE ÉMOTIONNELLE

Initiés au moment des États généraux de l'Égalité en octobre 2020, les ateliers d'autodéfense mentale, émotionnelle et verbale, ont été reconduits en 2022.

4 sessions ont été organisées, 2 en visioconférence et 2 en présentiel. Adressées à tous nos membres, nous avons noté que le public était quasiment exclusivement féminin. Depuis la mise en place de ces

ateliers, 103 chartistes ont pu en bénéficier. En 2022, le nombre reste constant par rapport à 2021 puisqu'il représente 48 personnes. Des listes d'attente ont dû être ouvertes à chacune des propositions d'atelier.

L'engouement a été notable dès le début, montrant que cette proposition répondait vraiment à un besoin. Les attentes étaient très claires : arrêter de culpabiliser, apprendre à gérer ses désaccords sans compromettre les relations, écouter d'autres femmes dans leur vécu professionnel, apprendre à dire ou apprendre à ne pas dire, etc.

4- COMMUNICATION

A – LE SITE INTERNET DE LA CHARTE

Le site Internet de la Charte a été refondu en 2020. Depuis il est plus rationnel et performant. Il s'adapte à tous les supports (téléphone, tablette, ordinateur) et comprend plusieurs services :

- La possibilité du paiement de la cotisation annuelle en ligne via Helloasso.
- La création et l'alimentation de la fiche auteur·rice du répertoire par l'auteur·rice ou l'illustrateur·rice.
- La mise en valeur du travail créatif des auteur·rices et illustrateur·rices sur la page d'accueil du site, et ce de manière alternative.

En cours d'amélioration, ce nouveau site demande une grande attention éditoriale et d'administration de la part des salariées.

Le nouveau répertoire compte 936 fiches d'auteurs et d'autrices et offre aux membres de la Charte une exposition complète et affinée de leurs ouvrages, et la possibilité de mieux renseigner les diffuseur·ses sur leurs conditions d'interventions.

Cet outil est essentiellement utilisé par les professionnel·elles souhaitant inviter un·e auteur·rice à participer à une manifestation littéraire, et aussi par les éditeur·rices. Le répertoire reste à l'évidence un composant essentiel des services de la Charte. Il est bien installé dans le paysage professionnel.

B – RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION

Le groupe fermé Facebook : Les Chartistes

Le groupe fermé compte aujourd'hui 785 membres. Il est strictement réservé aux Chartistes et administré par la Charte. Son but est de transmettre les informations réalisées par l'association, mais aussi celles venant des divers organismes de la chaîne du livre, des associations culturelles et autres partenaires très présents sur ce réseau social. Les

discussions sur le métier d'auteur·rice et d'illustrateur·rice sont autorisées, l'entraide bienveillante encouragée, mais aucune autopromotion ne peut y figurer.

La Charte répond aux questions posées par ses membres (sociales, fiscales, éditoriales, etc.). Très actif et utile, ce groupe permet à la Charte de garder le contact avec ses adhérent·es et de les interroger sur leurs expériences.

Le groupe est dynamique et les chartistes ont aussi pris l'habitude de poser leurs questions et de se répondre les un·es aux autres.

Charte-Info et revues de presse

En 2022, 118 « Charte Info » ont été envoyées aux adhérent·es et professionnel·elles du Livre. Depuis 2020, les gens peuvent s'inscrire sur le nouveau site et demander à recevoir nos newsletters. En 2022, 219 personnes sont abonnées à nos newsletters. Cela nous permet de toucher un plus large public, plus d'organisations du monde du livre et de particuliers.

Une revue de presse mensuelle portant sur l'actualité de la littérature jeunesse est également réalisée par la chargée de communication de la Charte.

Les réseaux sociaux : D'une manière générale, la présence de la Charte a continué à se renforcer sur les réseaux sociaux toute l'année 2022. L'utilisation d'Instagram, de Twitter et de Facebook continue de se développer pour informer les adhérent·es et les partenaires, mais aussi pour mener des campagnes de communication de concert avec d'autres associations. Les objectifs résident dans la capacité de la Charte à mobiliser et à fédérer les utilisateur·rices autour des positions qu'elle défend. Cette présence systématique permet à la Charte d'accroître sa visibilité et de faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics et du grand public. Depuis 2019, la Charte est également présente sur LinkedIn. L'aspect professionnel de ce réseau permet de toucher les personnes appartenant à la chaîne du livre qui ne seraient pas sur les autres réseaux sociaux.

Quelques chiffres : les abonné·es de tous les comptes sont en constante augmentation.

Page Facebook : 15 577 abonné·es et le groupe Les Chartistes compte 785 personnes.

Compte Instagram : 5 426 abonné·es

Compte Twitter : 4 650 abonné·es

Compte LinkedIn : 1 127 abonné·es

Trafic sur le site Internet : 83 174 utilisateurs ont consulté 280 410 pages. Ces chiffres montrent une augmentation de 12,86 % d'utilisateur·rices en 2022.

C- #MESDROITSDETRAVERS : UNE BROCHURE ET UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

« Mes droits de travers - Droits sociaux des artistes-auteurs et autrices : identifier, réclamer, bénéficier » est la nouvelle brochure publiée par la Charte durant l'année 2022. Conçue pour aider à une meilleure compréhension du régime social des artistes-auteurs et autrices, elle a été financée par l'Adagp. Elle comprend des témoignages de chartistes ayant été confronté·es à l'obtention d'un droit social et des fiches techniques qui permettent d'informer et de conseiller sur la protection sociale des artistes-auteur·rices. Des images réalisées par Charles Berberian explorent les récits de 13 auteur·rices et illustrateur·rices, pour en tirer des portraits expressifs et forts.

De cette brochure à la fois artistique et pédagogique, la Charte en a développé une campagne de communication diffusée durant tout le mois de novembre 2022. Un portrait et un témoignage ont été publiés tous les 2-3 jours permettant au public de découvrir la brochure au fil du mois, sur les réseaux sociaux, avant qu'elle soit accessible en format papier sur le stand de la Charte à Montreuil, lors du Salon du livre et de la presse jeunesse. Cette campagne a connu un véritable engouement de la part de la communauté et a touché un grand nombre d'abonné·es et de chartistes.

Merci à Sophie Adriansen, May Angeli, Pascale Binant, Marie Bretin, Alice Bossut, Marco Chamorro, Sarah Cohen-Scali, Bérengère Delaporte, Clémence Lallemand, Nathalie Le Gendre, Caroline Legrix, Samuel Loussouarn et Mia pour leur témoignage.

D- LE SALON DU LIVRE DE MONTREUIL

Du 30 novembre au 5 décembre 2022, la Charte était présente au salon de Montreuil. Comme chaque année, le stand était tenu par les salariées et par des bénévoles chartistes. Cette année, l'exposition qui venait habiller le stand était consacrée à la nouvelle brochure « Mes droits de travers ». Aux illustrations de Charles Berbérian répondaient les

témoignages des chartistes. Un vernissage a été organisé le mercredi 30 novembre.

Plusieurs temps forts ont agrémenté le salon :

La Charte a tenu 3 tables rondes et 1 webinar durant lesquels il a été question à la fois d'actions culturelles mais également d'explorer les méandres du statut d'artiste-auteur·rices.

Le webinar « *Venir à la rencontre des élèves : le dispositif de masterclass du CNL* », jeudi 24 novembre, proposait d'expliquer concrètement le dispositif.

Une table ronde autour de la brochure « Mes droits de travers - Droits sociaux des artistes-auteurs : identifier, réclamer, bénéficier » s'est tenue jeudi 1^{er} décembre. L'enjeu était de répondre aux questions suivantes : quels recours et quelles difficultés rencontrées ? Quels sont les enjeux propres au statut d'artiste-auteur dans les démarches à conduire pour bénéficier d'indemnités journalières dans le cas d'un arrêt de travail, d'un congé maternité ou encore d'une place en crèche ? Plusieurs invité·es ont participé à cette table ronde : Manu Causse, auteur et conseiller syndical à la Ligue des auteurs professionnels, Roseline Pendule, autrice et coprésidente de la Charte et Isabelle Dubois, responsable de la relation adhérent·es de la Charte. Arnaud Camboulives, directeur de la relation artistes-auteurs à la Sécurité sociale des artistes auteurs y a présenté ce nouvel organisme.

Une seconde table ronde s'est tenue autour du « *Voyage à Bologne : passé, présent, futur* », le vendredi 2 décembre. Cette année 2022, une attention particulière a été portée au dispositif puisqu'il fêtait ses 10 ans. Les 12 lauréats et lauréates de l'édition 2023 ont été dévoilé·es et les enjeux du dispositif ont été questionnés à travers la présentation de l'exposition rétrospective des 10 ans du Voyage à Bologne, exposée à ce moment au festival du livre de Rouen. Emmanuelle Leroyer, chargée de projets à la Charte et les parrains du Voyage à Bologne 2023, Marc Boutavant auteur-illustrateur, Stéphane Barroux, auteur-illustrateur et Lamia Dezailles, directrice du Festival du livre jeunesse de Rouen.

Une troisième table ronde a abordé un sujet très actuel : « *Pourquoi et comment faire le choix de l'autoédition en littérature de jeunesse ?* » le samedi 3 décembre. Alors que la Charte a fait évoluer ses statuts pour permettre l'accueil des auteur·rices et illustrateur·rices jeunesse

autoédité·es, elle a proposé d'interroger l'évolution des pratiques éditoriales. Nouvelles pratiques éditoriales et plateformes de diffusion, les intervenant·es ont tenté de définir l'autoédition et d'interroger l'impact de ces changements dans le champ de l'édition jeunesse. Étaient invité·es Lucie Le Moine, autrice et coprésidente de la Charte, Benoît Tuleu directeur du département du Dépôt légal à la BnF, Tiphaine Vacqué, coordinatrice de l'Observatoire du Dépôt légal à la BnF, Lisa Mandel, autrice de bande dessinée, fondatrice des éditions « Exemplaire » et Jeanne Sélène, fondatrice des éditions Jeanne Sélène et autrice.

Enfin, sur invitation de la Charte, Arnaud Camboulives, directeur de la relation artistes-auteurs à la Sécurité sociale des artistes auteurs, a assuré une permanence sur le Comptoir des auteurs et des autrices, le jeudi 1^{er} décembre afin de répondre aux questions des auteur·rices.

5 – LES PROJETS DE LA CHARTE

A – L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU VOYAGE À BOLOGNE

En 2020, puis en 2021, le Voyage à Bologne n'a pu avoir lieu. En revanche, nous avons proposé aux lauréat·Es de 2021 de participer à l'exposition rétrospective des 10 ans du dispositif qui a été présentée à la Médiathèque Françoise Sagan (Paris) du 14 septembre au 30 octobre 2022.

Conçus sur le thème du voyage, les éléments cartographiques constituent le fil conducteur de cette exposition. L'exposition est revenue sur 10 ans d'illustrations jeunesse en rassemblant une cinquantaine d'œuvres d'illustrateur·rices ayant participé au dispositif, en tant que lauréat·es ou parrains et marraines. L'exposition est présentée sous forme de grandes cartes annuelles et d'un leporello sérigraphié spécifiquement réalisé pour le groupe n'ayant pu se rendre à Bologne en 2020 et 2021, en raison de la pandémie.

Mais la vie de cette exposition rétrospective ne s'est pas arrêtée là car elle a été exposée à Rouen à l'occasion du festival du livre en novembre.

Cette exposition a reçu le soutien de l'Adagp et de la Sofia.

B – EMERGENCES 2022

Après 4 éditions réussies, la Charte lançait, en avril 2022, de nouveau, un appel à participation auprès des auteur·rices émergent·es pour révéler et accompagner des auteurs jeunesse. Le thème était celui de

« la fête » et une illustration de Fanny Blanc y était associée. La Charte a reçu 70 dossiers de candidatures. Après examen, 55 ont été soumis au jury.

12 auteur·rices émergent·es ont été sélectionné·es : Marie Boulier, Sandrine Cuperty, Aurélie Delahaye, Cécile Durant, Anne Langlois, Lina Lepetit, Thomas Mariani, Louise Nicolas, Camille Noyer, Laure Pansiot, Antonin Sabot et Julie Vergès.

Chaque lauréate et lauréat a également été accompagné·e par une marraine ou un parrain pour la relecture des textes et a bénéficié d'un accompagnement à la réécriture. Les parrains et marraines étaient Camille Brissot, Pascal Brissy, Rachel Hausfater, Pascal Marchand, Guillaume Prévost et Muriel Zürcher.

Les 12 candidat·es retenu·es sur les 55 nouvelles venaient de toute la France. Ils et elles se sont rencontré·es en octobre lors de 2 journées de formation.

Ces 12 auteur·rice·s émergent·es ont bénéficié d'une formation spéciale « Le métier d'auteur pour la jeunesse : un parcours professionnel » organisée sur 2 jours, les 11 et 12 octobre 2022, à la médiathèque Robert Desnos, à Montreuil.

C- EN ROUTE VERS LE VOYAGE À BOLOGNE 2023

À l'occasion du Salon de la littérature et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, ont été dévoilés les noms des 12 lauréates et lauréats de cette édition. Ils et elles ont été sélectionné·es parmi 52 dossiers reçus.

Félicitations à : Audrey Carpentier (Adley), Danslecieloutvabien, Lucas de Bruyn (Krocui), Eléa Dos Santos, Pauline Ferrand, Mona Leu-Leu, Aude Marie, Béatrice Menuel, Léo Righini-Fleur, Emilie Pigéard, Minna Yu, Anne Zeum.

Les lauréates et lauréats étaient présent·es à la Foire internationale du livre pour enfant de Bologne, du 6 au 9 mars 2023, pour initier des contacts professionnels et développer leur réseau à l'international. En amont, ils et elles ont bénéficié de deux jours de formation sur le métier d'illustrateur·rice, les 11 et 12 janvier 2023 à Paris, pendant lesquels ils et elles apprennent à présenter leur travail, coaché·es par leurs parrains et marraines : Stéphane Barroux, auteur-illustrateur, Sandrine Bonini, autrice-illustratrice, Marc Boutavant, auteur-illustrateur et Amélie Graux, autrice-illustratrice et marraine.

D- LES RETOMBÉES DU VOYAGE

L'EXPOSITION KIOI ROSE WEEK A TOKYO : la Charte s'est exposée du 9 au 31 mai à Tokyo à travers l'exposition Kioi Rose Week mettant en scène le travail des 12 anciens et anciennes lauréats et lauréates du Voyage à Bologne. La Charte a été sollicitée pour cette action par Natsuko Kida, une agente japonaise établie à Paris.

L'AFFICHE DU GRAND PRIX DE LA SOFIA : depuis 2022, la Sofia choisit parmi les derniers et les dernières lauréats et lauréates du Voyage à Bologne, l'illustrateur ou l'illustratrice qui illustre l'affiche du Grand Prix.

E – LES TUTOS

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse s'est associée à la Fédération des fêtes et salons du livre jeunesse, pour réaliser une série de films pédagogiques, à destination des auteur·rices et des organisateur·rices de manifestations littéraires.

Ces tutoriels, réalisés par séries de deux, répondent aux questions que se posent très régulièrement auteur·rices et organisateur·rices de manifestations littéraires, concernant les rencontres et autres événements impliquant des auteur·rices, tant d'un point de vue administratif, juridique, financier, pratique, qu'organisationnel. Le parti-pris de la série est de répondre - sur chaque thématique – aussi bien aux questions des auteur·rices qu'aux questions de ceux qui les invitent. Ces films vidéo, d'une durée moyenne de 2 minutes, sont réalisés selon le procédé technique du « livesketching », qui consiste à filmer la main d'un·e illustrateur·rice en train de dessiner sur une feuille blanche, et permettant de suivre le dessin en train de se faire. Un commentaire en voix *off* développe en parallèle le sujet abordé.

En 2022, un nouveau tuto a été créé : « Organiser une manifestation littéraire jeunesse » et un autre réactualisé « Comment inviter un·e autrice ». Les tutos ont été scénarisés par Isabelle Collombat, administratrice au conseil d'administration de la Charte, en collaboration avec les membres de la Fédération des salons et les illustrations ont été confiées respectivement à Sandrine Martin et Rozenn Brécart.

L'ensemble des tutos a été réalisé et monté par Jean-Yves Ricci. Ils seront diffusés courant 2023 sur le site et les réseaux de la Charte et de la Fédération des salons.

F - SÉRIE DE PORTRAITS « DANS LES PETITS PAPIERS DE... »

Depuis 2012, la Charte développe une série de portraits, « Dans les petits papiers de... » consacrée aux auteur·rices et illustrateur·rices de littérature jeunesse.

Les portraits rédigés par les membres eux-mêmes ont débuté en 2012. En 2022, la série compte 33 portraits écrits et 42 portraits filmés d'une durée de 3 minutes, diffusés sur le site de la Charte, sur sa chaîne YouTube, sur Facebook et sur Twitter.

L'objectif premier est de faire la part belle à l'auteur·rice mais aussi au livre et au papier. Chaque film est comme un carnet que l'on feuillette et qui nous permet d'entrer dans l'univers de chacun·e.

Le créateur ou la créatrice y explore son univers créatif, aborde ses techniques d'écriture ou d'illustration et parle des sujets qui le ou la motivent.

En 2022, Natali Fortier, Sandrine Kao, Clarisse Lochmann, Stéphane Nicolet, Delphine Pessin, Cécile Roumiguère sont passé·es sous l'œil de la caméra.

G- LIVRET ÉCOLOGIE DU LIVRE

Durant l'année 2022, plusieurs chartistes bénévoles et non chartistes se sont regroupé·es en commission sous la direction de Claire Lecoeuvre, administratrice au conseil d'administration de la Charte, pour réfléchir au problème écologique dans la chaîne du livre. L'idée était de mieux comprendre les problématiques actuelles, de les sourcer, de les questionner pour ensuite proposer des pistes d'actions pour les auteur·rices. Pour cela, la commission a travaillé à partir de 2 axes : la pratique et la théorie. Pour concrétiser les réflexions et les pistes de solutions, les membres de la commission ont rédigé une brochure qui paraîtra durant l'année 2023.

CONCLUSION

Depuis de nombreuses années, la Charte avec son CA et ses co-président·es bénévoles, ainsi que son équipe salariée et freelance, œuvrent pour la défense et la professionnalisation des auteur·rices. Cette année 2022, entre militantisme et actions culturelles, s'est révélée riche en événements et prises de position après une période chahutée pendant la pandémie de Covid19.

- La brochure « Mes droits de travers » a été très bien accueillie en novembre dernier. Elle a aussi permis de pérenniser un lien indispensable avec la Sécurité sociale des auteur·rices, notamment par une permanence à Montreuil.

- La présence de la Charte au sein des institutions se poursuit avec un dialogue renoué dans les instances du ministère de la Culture.

- L'ouverture de la Charte aux autoédité·es a été débattu et expliqué lors d'une table ronde au salon de Montreuil. Ceci permettant une évolution positive de notre association en harmonie avec la nouvelle circulaire sur les revenus artistiques (décret du 28 août 2020).

- La journée partenaire fut un succès indéniable pour une première. La Charte a pu exprimer de vive voix ses besoins en termes d'enjeu financier pour le bon fonctionnement de l'association et l'aspect fondamental de ces liens pour son avenir.

- Les projets culturels tels que : « Partir en livre », « le voyage à Bologne », « Émergence » se développent d'année en année. Ils témoignent du dynamisme de notre association en lien avec les partenaires.

La Charte est prête à relever les grands défis de demain tels que les questions environnementales avec « l'écologie du livre », la diversité, la reconnaissance d'un statut d'auteur·rice... pour la défense et la promotion de l'édition jeunesse dans ce qu'elle a de meilleur.

La Charte remercie l'ensemble de ses partenaires financiers pour leur soutien sans faille :

Le ministère de la Culture
Le ministère des Solidarités
La Sofia
Le CFC

L'Adagp
La Saif
La mairie de Paris
La région Île-de-France
AR2L Hauts-de-France
ALCA Nouvelle-Aquitaine
La région Grand Est
Normandie Livre & Lecture
Mobilis – région Pays de la Loire